



قرار

Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC59/R.1
Octobre 2012

Cinquante-neuvième session
Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Directeur régional pour l'année 2011 et rapports de situation

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale pour l'année 2011, les rapports de situation demandés par le Comité régional et les développements récents dans la Région¹;

Rappelant les résolutions EM/RC52/R.2 Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours, EM/RC57/R.2 Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours, et fonds de solidarité régional pour les situations d'urgence et EM/RC58/R.1 Rapport annuel du Directeur régional pour 2010 et rapports de situation, et EM/RC58/R.5 Intensification du Programme élargi de vaccination pour atteindre les cibles mondiales et régionales ;

Préoccupé par la situation en République arabe syrienne et les conditions humanitaires qui touchent les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, ainsi que par l'impact sur les pays voisins ;

Préoccupé par ailleurs par la menace potentielle que fait peser la présence continue du poliovirus sauvage sur tous les États Membres dans la Région ;

Reconnaissant les efforts concertés déployés par l'Afghanistan et le Pakistan pour prendre en compte l'éradication de la poliomyélite en tant qu'urgence sanitaire nationale ;

Reconnaissant par ailleurs les efforts des États Membres, qui rencontrent toujours plus de succès, dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, comme par exemple l'interdiction du tabagisme dans les lieux publics ;

Accueillant favorablement les orientations stratégiques proposées par le Directeur régional dans son discours d'ouverture ainsi que dans le document intitulé *L'avenir de la santé dans la Région de la Méditerranée orientale : renforcer le rôle de l'OMS*²;

¹ Documents EM/RC59/2 et EM/RC59/INF.DOC 1,2,3,4,5

1. **REMERCIE** le Directeur régional pour son rapport détaillé sur l'activité de l'OMS dans la Région ;
2. **ADOpte** le rapport annuel du Directeur régional pour 2011 ;
3. **RÉAFFIRME** sa solidarité avec l'Afghanistan et le Pakistan dans leurs efforts visant à éradiquer la poliomyélite ;
4. **APPELLE** l'Afghanistan et le Pakistan à poursuivre leurs efforts concertés pour prendre en compte l'éradication de la poliomyélite en tant qu'urgence sanitaire nationale ;
5. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :
 - 5.1 à fournir un soutien pour soulager la souffrance des réfugiés et des personnes déplacées au sein de leur propre pays en République arabe syrienne et dans les pays voisins, notamment la Jordanie ;
 - 5.2 à mettre en œuvre la résolution EM/RC57/R.2 Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours, et fonds de solidarité régional pour les situations d'urgence ;
 - 5.3 à exprimer leur solidarité à l'Afghanistan et au Pakistan dans leurs efforts visant à éradiquer la poliomyélite, par un soutien politique, financier et technique ;
 - 5.4 à veiller à ce qu'une politique d'interdiction totale du tabagisme soit appliquée dans tous les lieux publics et à accélérer la mise en œuvre des autres mesures de réduction de la demande contenues dans la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui ont fait leur preuve ;
 - 5.5 à rejoindre la première phase du mécanisme régional d'achat groupé de vaccins en recourant aux services d'achat de vaccins de la Division des approvisionnements de l'UNICEF, s'il s'agit de pays à revenu intermédiaire ayant besoin d'un appui pour les achats de nouveaux vaccins (vaccin antipneumococcique conjugué, vaccin antirotavirus et vaccin contre les papillomavirus humains) ;
6. **PRIE** le Directeur régional :
 - 6.1 de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la mise en œuvre des orientations stratégiques proposées pour les cinq prochaines années ;
 - 6.2 d'effectuer le suivi de la mise en œuvre de la résolution EM/RC57/R.2 Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours, et fonds de solidarité régional pour les situations d'urgence ;
 - 6.3 de mettre en œuvre, le plus tôt possible, la deuxième phase du mécanisme régional d'achat groupé de vaccins.

² Document WHO-EM/RDO/002